

DEC181694DR05

Décision portant nomination de Mme M'Balou Diallo aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit ;

Vu la décision n° DEC152774INSHS en date du 21 décembre 2015 nommant M. Jean-Louis Halperin en qualité de directeur de l'unité mixte n° 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7074 en date du 06/06/2017 ;

Considérant que Mme M'Balou Diallo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 avril (1^{ère} session) et du 15 au 17 mai 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme M'Balou Diallo, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit, à compter du 1^{er} juin 2018.

Mme M'Balou Diallo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M'Balou Diallo est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 mai 2018

Le directeur de l'UMR7074
Jean-Louis Halperin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégué)